

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

PROJET DE MODIFICATION N°3 DU PLAN LOCAL D'URBANISME DE LA COMMUNE D'HAUTEVILLE LOMPNES

Par arrêté n° 591/2020 le Président de Haut-Bugey Agglomération a ordonné l'ouverture de l'enquête publique relative au projet de modification n°3 du Plan Local d'Urbanisme de la commune d'Hauteville-Lompnes.

Cette enquête est organisée conformément à l'article L. 123-1 à L. 123-18 et R123-1 à R. 123-27 du Code de l'Environnement, afin d'assurer l'information et la participation du public, ainsi que la prise en compte de l'intérêt des tiers, et de recueillir l'avis du public sur le projet de modification n°3 du Plan Local d'Urbanisme de la commune d'Hauteville-Lompnes.

Le projet de modification n°3 du Plan Local d'Urbanisme, de la commune d'Hauteville-Lompnes est soumis à enquête publique
Du jeudi 14 janvier 2021 à 8h00 au mardi 16 février 2021 à 17h00 inclus, soit pendant 34 jours consécutifs

Dossier d'enquête publique :

Le dossier d'enquête publique comprend le projet de modification, l'avis des Personnes Publiques Associées, l'avis de la Commission Départementale de Prévention des Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers (CDPENAF) et la décision de la Mission Régionale d'Autorité Environnementale (MRAE), l'arrêté ouvrant l'enquête publique et les annonces légales.

Le projet n'a pas fait l'objet d'une évaluation environnementale au sens de l'article L122-1 du Code de l'Environnement. Le dossier ne comporte donc pas d'avis de l'Autorité Environnementale.

Le Président du Tribunal Administratif de Lyon a désigné :

- Commissaire enquêteur : Mr Henri CALDAIROU

Le dossier d'enquête peut être consulté pendant toute la durée de l'enquête:

- sur le site internet de la Haut- Bugey Agglomération: www.hautbugey-agglomeration.fr.
- à la Mairie du Plateau d'Hauteville (sur un poste informatique et sous format papier), aux jours et heures habituels d'ouverture au public.
- Aux jours et heures de permanence du commissaire enquêteur.

Toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de Haut-Bugey Agglomération, dès la publication de l'arrêté d'ouverture de l'enquête.

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public, en mairie du Plateau d'Hauteville, lors des permanences suivantes :

- Le lundi 18 janvier 2021 de 9h00 à 12h00
- Le jeudi 28 janvier 2021 de 14h00 à 17h00
- Le mardi 16 février 2021 de 14h00 à 17h00

Pendant la durée de l'enquête, le public pourra faire part de ses observations :

- sur le registre d'enquête, établi sur feuillets non mobiles, côté et paraphé par le commissaire enquêteur, déposé en mairie du Plateau d'Hauteville, aux jours et heures habituels d'ouverture.
- Sur le registre dématérialisé à l'adresse suivante : <https://www.registre-dematerialise.fr/2191>
- Par voie postale, adressé au commissaire enquêteur, à la Mairie du Plateau d'Hauteville (320 Rue de la République BP 14, 01100 PLATEAU D'HAUTEVILLE).
- Par courrier électronique, à l'adresse suivante : enquete-publique-2191@registre-dematerialise.fr
- Après du commissaire enquêteur, aux jours et heures de ces permanences.

Les observations et propositions du public sont consultables en Mairie du Plateau d'Hauteville et sur le registre dématérialisé.

Les observations transmises par courriel seront publiées dans le registre dématérialisé.

Rapport et conclusions du commissaire enquêteur :

À l'issue de l'enquête publique, le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public pendant un an à la mairie du Plateau d'Hauteville et à la Préfecture de l'Ain aux jours et heures habituels d'ouverture, et sur le site internet de Haut-Bugey Agglomération.

Après l'enquête publique, les élus d'Haut-Bugey Agglomération pourront approuver, par délibération, le projet de modification n°3 du Plan Local d'Urbanisme de la commune d'Hauteville-Lompnes.

Informations complémentaires:

Les informations relatives à l'enquête publique pourront être demandées à la mairie du Plateau d'Hauteville ou à Haut-Bugey Agglomération.